

LES PRATIQUES DE FIABILISATION DE L'INTERVENANT (PFI)

Contrôle croisé



Avant une action irréversible:

- ✓ Je dis à **haute voix et en mimant ce que je veux faire**,
- ✓ Mon collègue **vérifie et donne son accord**,
- ✓ Je réalise l'action si tout est OK.



DPN/UNIE/GPSN/MSN

4

Pourquoi :

- Pour garantir un contrôle d'exécution des actions élémentaires à risques **AVANT qu'elles ne soient** réalisées (indépendant et différent de l'autocontrôle).

(NB : La vérification, après l'action, de l'atteinte des résultats désirés est une autre forme de contrôle, qui ne permet toutefois pas de faire bien du premier coup et d'éviter l'erreur humaine.)

Quand :

Quand la réalisation d'actions ou de séquences d'actions peut aboutir à des conséquences graves si elles sont réalisées de façon incorrecte et pour lesquelles il n'y a pas de marche arrière possible (étape critique).

Comment :

- En ayant un contrôle du travail ou de l'action par un collègue indépendant et compétent qui s'assure de votre propre exécution **PRÉALABLEMENT à l'action**.

- L'exécutant indique, par la voix et l'ébauche du geste, quelle action il a l'intention de faire et les points qui la composent.
- L'agent qui effectue le contrôle croisé vérifie l'action (matériel et position identifiés), et donne son accord.
- L'exécutant réalise l'action.

Diffusion par  **CÔTE** avec accord